



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/020**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 18/253 en date du 30/11/2018 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 19-012 en date du 13 juin 2019 à la Société COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME (CIM), 1 boulevard Malesherbes – 75008 PARIS, SIREN n° 390 982 635, portant sur la dépendance suivante : une canalisation souterraine d'hydrocarbures dans le sous-sol du domaine public du GPMH.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, seule la Société CIM à laquelle est relié le réseau a vocation à occuper le domaine public.

Description de la dépendance : une canalisation d'hydrocarbures d'une longueur totale de 6 582,70 ml.  
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 10 ans à compter du 01/01/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **21/06/2019**